

Procès Verbal de la réunion du 11 juin 2012

Le cinq juin deux mille douze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **onze juin deux mille douze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Aménagement de la vallée
Salle du Moulin – permis de construire
Mur de soutènement – dévolution des travaux
Ateliers partagés
- Réseau secondaire de chauffage – dévolution des travaux
- Projet de lotissement – esquisse d'aménagement
- Appel à projet ADEME sur éclairage public
- Plan Local d'Urbanisme – Porter à connaissance
- Eglise – Travaux sur toitures et éclairage de sécurité
- Travaux de voirie
- Acquisition de matériel
- Vienne Services – convention d'adhésion et choix des services – groupement d'achat
- Personnel communal – contrat de remplacement
- Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental
- Dématérialisation des marchés publics
- Organisation des fêtes : Nuits Romanes - 14 juillet - 14 août
- Divagation des chiens
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille douze, le onze juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÈMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLEMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Daniel

Absents représentés : ROUSSEAU Christian,

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Madame Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 23 avril 2012

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 23 avril 2012 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N°2012 – 54 – Aménagement de la vallée
Salle du Moulin – permis de construire**

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouveaux plans d'aménagement de la salle du Moulin établis par le cabinet Architectes Associés de PARTHENAY, tenant compte des rectifications demandées précédemment.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (12 voix pour, 1 abstention) demande le dépôt de la demande de permis de construire ainsi constitué auprès de la Direction Départementale des Territoires.

**N°2012 – 55 - Aménagement de la vallée
Mur de soutènement – dévolution des travaux**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de la consultation auprès d'entreprises pour la réalisation du mur de soutènement du chemin rural Du Bourg aux coteaux de la Garenne :

ESTIMATIF	Tranche ferme	Option n°1 Réfection parking rue Pictave	Option n°2 Reprise engazonnement sur une partie du terrain
Lot 1 VRD	55 017.20 € TTC	3 229.20 € TTC	3 348.80 €TTC
	61 595.20 € TTC		

CTPA NIORT	54 175.81 € TTC	3 910.92 € TTC	3 588.00€ TTC
BELLIN - LUSIGNAN	83 696.46 € TTC	4 235.99 € TTC	2320.24 € TTC

La commission d'appels d'offres propose de retenir l'entreprise CTPA de NIORT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme le choix de la commission d'appel d'offres et attribue le marché à l'entreprise CTPA de NIORT qui après négociation donne les prix ci-dessous :

	Tranche ferme	Option n°1 Réfection parking rue Pictave	Option n°2 Reprise engazonnement sur une partie du terrain
CTPA NIORT	54 175.81 € TTC	3 910.92 € TTC	3 588.00€ TTC
	Ramené à 61 000.01 € TTC après remise commerciale		

**N°2012 – 56 - Aménagement de la vallée
Atelier partagé - avenant au marché**

Le comité de pilotage du projet « tourisme et patrimoine » en vue de l'aménagement de la vallée a émis l'idée de réaliser un « atelier partagé » avec la population et l'école pour élaborer un travail autour de deux circuits sur l'eau et le patrimoine.

Cette option a été chiffrée par le Groupe Etude NICOLET de NIORT à 750.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de confier cette option d'atelier partagé par avenant au Groupe Etude NICOLET de NIORT pour un montant de 750.00 € HT, soit 897.00 € TTC.

**N°2012 – 57 - Réseau secondaire de chauffage
Dévolution des travaux**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de la consultation auprès d'entreprises pour la réalisation du réseau secondaire du chauffage de la salle des fêtes, et de la mairie :

ESTIMATIF	HT	TTC
Lot chauffage	36 300.00 €	43 414.80 €

SAINT ELOI FOUGERE - MONTAMISE	46 476.33 €	55 585.69 €
POUZET - MENIGOUTE	34 363.28 €	41 098.48 €

La commission d'appels d'offres propose de retenir l'entreprise POUZET de MENIGOUTE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme le choix de la commission d'appel d'offres et attribue le marché à l'entreprise ci-dessous :

entreprise	HT	TTC
POUZET - MENIGOUTE	34 363.28 €	41 098.48 €

**N°2012 – 58 - Projet de lotissement communal
Esquisse d'aménagement**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'esquisse de projet de lotissement communal sur les parcelles « les Basses Vignes » par le cabinet « Abscisses » de SAINT BENOIT.

Quelques modifications sont demandées notamment sur l'implantation de parcelles qui pourraient être destinées à recevoir des petits logements locatifs.

Le Conseil Municipal demande au cabinet « Abscisses » de réaliser un estimatif sommaire des travaux de viabilisation.

N° 2012 – 59 - Droit de Prémption Urbain
Propriété de Monsieur Claude SIRE

A la demande de Maître MEUNIER, Notaire à LUSIGNAN, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption qu'elle détient sur les parcelles cadastrées G 236 et G 233 appartenant à Monsieur Claude SIRE qui souhaite les mettre en vente en vue de la construction de maisons individuelles.

N° 2012 – 60 - Réseau d'éclairage public
Appel à projet de l'ADEME

Monsieur MÊMETEAU rappelle que l'ADEME a mis en place un appel à projet sur la maîtrise de la demande d'électricité et la rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2000 habitants.

Les objectifs affichés par l'ADEME concernent :

- la réduction significative des consommations énergétiques des points lumineux concernés par les travaux d'amélioration sur la base de l'année de référence 2011
- éradication prioritairement des luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure et lampadaires de type boule.

La SOREGIES a établi un dossier d'audit préalable et un programme de travaux sur un nombre de points lumineux significatifs quant aux consommations d'énergie de l'éclairage public de la commune.

SOREGIES a également établi un devis concernant le remplacement des lanternes d'un montant de 36 326.64 € HT, soit 43 446.66 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des travaux	HT	TTC
	36 326.64	43 446.66
• ADEME :	-13 320.00	-13 320.00
• SIEEDV :	-12 108.72	-12 108.72
• SOREGIES :	-3 632.64	-3 632.64
• Commune de JAZENEUIL Récupération FCTVA (15.482%) Participation définitive Commune	7 265.28	-6 726.41 7 658.89

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et confirme le dépôt d'un dossier de candidature auprès de l'ADEME pour cet appel à projet.

N°2012 - 61 – Eglise

Travaux sur toitures et mise aux normes de l'installation électrique

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de restauration de l'église (reprise partielle des couvertures en ardoise de la nef, remise en conformité de l'installation électrique) qui a fait l'objet d'une demande d'aide de l'Etat auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Ce projet bénéficierait d'une aide du Ministère de la Culture et de la Communication sur le budget 2012 consacré aux monuments historiques classés correspondant à une subvention de 35% soit 11 895 € sur un montant subventionnable de 33 986 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme sa volonté d'effectuer les travaux de restauration de l'église (reprise partielle des couvertures en ardoise de la nef, et remise en conformité de l'installation électrique) pour un montant subventionnable de 33 986 € HT, soit 40 647.26 € TTC,
- précise que la somme de 40 647.26 € TTC a été inscrite sur le budget 2012 de la Commune,
- sollicite l'aide de l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication,
- sollicite l'aide du Département au titre des monuments historiques (restauration d'édifices communaux classés),
- précise que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune de JAZENEUIL et que les travaux n'ont fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N°2012 - 62 – Voirie communale

Travaux de réfection

Monsieur Bernard MACOUIN communique au Conseil Municipal les devis de l'entreprise BORDAGE de VASLES, concernant la remise en état de certaines voiries communales situées en agglomération ou exclues de la compétence de la Communauté de Communes du Pays Mélusin :

Voies communales	Montant HT	Montant TTC
VC n° de la Mimaudière à Sanxay	5 940.00 €	7 104.24 €
VC n° de Jazeneuil à Curzay (partie agglomérée)	10 885.00 €	13 018.46 €

VC n°du champ de la Croix	3 327.70 €	3 979.93 €
---------------------------	------------	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les 3 devis de l'entreprise BORDAGE de VASLES pour un montant global de 20 152.70 € HT, soit 24 102.63 € TTC et demande l'imputation de la dépense en investissement à l'article 2151 de l'opération « Voirie divers ».

N°2012 - 63 – Acquisition de matériel
Bancs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise « Ebénisterie création » de LUSIGNAN pour la fourniture de :

désignation	Prix unitaire	Prix total HT	Prix total TTC
18 bancs repliables	143.00 €	2 574.00 €	3 078.50 €

La dépense sera imputée en investissement à l'article 2184 de l'opération « Matériel divers ».

Cette dotation complètera celle existante et portera le nombre total à 36 bancs destinés aux 18 tables sur tréteaux.

N°2012 - 64 – Vienne Services
**Conventions d'adhésions au Syndicat Vienne Services
et au Groupement de Commandes**

Convention d'adhésion au Syndicat Vienne Services

Le syndicat mixte des communes de la Vienne et de leurs groupements "Vienne Services" a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités adhérentes, dans un cadre mutualisé.

Par décision du comité syndical de Vienne Services en date du 17 février 2012, il a été décidé de repositionner les activités du syndicat.

Par conséquent, l'ensemble des conventions précédemment établies entre la collectivité et le syndicat sont arrêtées au 1er juillet 2012. Il est alors proposé de mettre en œuvre une convention d'adhésion.

L'adhésion est obligatoire afin de bénéficier des services du syndicat. La cotisation d'adhésion permet de bénéficier de l'assistance juridique, de la veille technologique et réglementaire, également de l'aide à la décision, de la mutualisation des acquisitions, d'un correspondant informatique et liberté et d'un accès au portail internet.

Complémentaire à l'adhésion, la collectivité peut souscrire à 4 services annexes liés aux activités suivantes :

- Service 1 : Gestion du parc informatique des collectivités

- Service 2 : Gestion du parc informatique des écoles
- Service 3 : Gestion des usages et assistance aux logiciels métiers
- Service 4 : Gestion de l'administration numérique (ACTES, Marchés publics, site internet)
- Un catalogue de prestations optionnelles et de formations est également proposé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du comité syndical de VIENNE SERVICES en date du 17 février 2012 fixant les différents tarifs applicables aux prestations de VIENNE SERVICES,

Après avoir pris connaissance de la convention (et des éléments tarifaires liés) proposée par VIENNE SERVICES,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer au syndicat
- de retenir les services 1 et 3,

autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Convention d'adhésion au Groupement de Commandes

Considérant que la commune a besoin d'acquérir régulièrement des produits informatiques pour les besoins de ses services ;

Considérant que le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Considérant que le syndicat mixte VIENNE SERVICES permet de participer à un groupement de commandes. A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie.

Considérant que le code des marchés publics, et plus particulièrement son article 8, définissent le régime juridique du groupement de commandes : le syndicat mixte VIENNE SERVICES est désigné coordonnateur du groupement. Il est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, de signer et notifier le marché ou l'accord-cadre. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code des marchés publics

Vu la convention constitutive du groupement de commandes

- Décide d'adhérer au groupement de commandes du syndicat mixte Vienne Services pour l'acquisition de produits informatiques pour la période 2012-2014 ;
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant le syndicat mixte VIENNE SERVICES

coordonnateur du groupement, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

N°2012 - 65 – Contrat de remplacement de personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Françoise DELAVault est en arrêt de maladie ordinaire du 1^{er} juin 2012 au 1^{er} septembre 2012 inclus.

Pour pallier à son absence durant cette période, le Conseil Municipal entérine la décision de Monsieur le Maire de solliciter le service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

N°2012 - 66 – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

L'Etat permet aux collectivités locales de contractualiser des emplois d'insertion auprès de demandeurs d'emploi éligibles (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – CAE).

Ces contrats d'une durée initiale de 6 mois sont aidés par l'Etat qui prend en charge 80% du salaire sur la base d'un horaire hebdomadaire de 24/35^{ème}. Au-delà, la prise en charge est assurée par la Collectivité.

Monsieur le Maire propose d'établir un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour le service technique dont l'emploi du temps est souvent chargé pendant les périodes d'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour le service technique pour une durée de 6 mois à compter du 18 juin 2012.

N°2012 - 67 – Fonds de soutien et d'investissement départemental

Le Conseil Général a créé un Fonds de Soutien et d'Investissement Départemental qui se substitue au fonds d'aide à la voirie communale (destiné à la Communauté de Communes du Pays Mélusin qui a cette compétence) et au fonds de soutien et de solidarité (ex fonds Futuroscope).

Pour la période 2012 à 2014 (soit 3 ans), la somme allouée par le Département est de 27 960.00 €, soit 9 320.00 € par an.

Ces sommes seront versées au regard d'une demande de subvention d'investissement auprès du Département et cumulables avec d'autres aides départementales dans la limite de 80% du montant HT du projet.

N°2012 - 68 – Dématérialisation des marchés publics

Sur l'initiative de la Communauté de Communes du pays Mélusin, les Communes du canton ont été conviées à une réunion d'information avec le quotidien « La Nouvelle République » spécialisé dans les annonces officielles et légales pour évoquer la dématérialisation des marchés publics.

Une plateforme est mise à disposition par « La Nouvelle République » pour mettre en ligne les différentes consultations faites par les collectivités et permettre une publicité plus importante auprès des entreprises. Cette mesure est d'ailleurs obligatoire pour les marchés supérieurs à 90 000 €.

La Communauté de Communes prendrait à sa charge les frais relatifs à la procédure de dématérialisation, et ne seraient facturés à la Commune que les frais de parution dans la presse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition de mutualisation avec la Communauté de Communes et « La Nouvelle République ».

N°2012 - 69 – Fête du 14 juillet

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'Association des Parents d'Elèves de JAZENEUIL pour lui permettre d'organiser la fête du 14 juillet 2012.

N°2012 - 69 – Fête du 14 août

Monsieur Stéphane PIN présente les devis des entreprises pour la fourniture et l'organisation du feu d'artifice prévu le 14 août 2012 :

entreprises	Montant HT	Montant TTC
Pyro - Concept	2 399.67 €	2 870.00 €
Lacroix - Ruggieri	2 090.30 €	2 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise LACROIX RUGGIERI pour l'organisation et la fourniture du feu d'artifice – montant 2 500.00 € TTC.

N°2012 - 70 – Consultation d'organismes bancaires

Le Conseil Municipal décide de consulter les organismes bancaires suivants pour lui permettre de financer ses projets d'investissement :

Prêt court terme en attente des subventions et FCTVA	336 000 €
Prêt long terme	135 000 €

- Crédit Mutuel
- Crédit Agricole
- Caisse d'Epargne
- Caisse des Dépôts et Consignations
- La Banque Postale.

N°2012 - 71 – Local technique communal

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise SARL LE CHARPENTIER de JAZENEUIL pour la remise en place de la dalle de récupération des eaux pluviales de la façade arrière du local technique municipal – montant : 205.00 € HT, soit 245.18 € TTC.

N°2012 - 72 – Plan Local d'Urbanisme

Rue des Rocs – sursis à statuer

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, et pour être en harmonie avec l'orientation souhaitée par le Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, celui-ci décide de sursoir à statuer sur les demandes d'actes d'urbanisme qui seraient déposées pour des projets concernant les parcelles limitrophes à la rue des Rocs cadastrées G 414, G 415, G 417, G 712, G 419, G 426, G 427 (en partie) et classées en zone UD du Plan d'Occupation des Sols actuel, dans l'optique de conserver le maillage de petits jardins et des murs de pierre en limitant les constructions à celles existantes.

**N°2012 – 73 - Monument aux morts
Participation de l'association HISTRA**

Monsieur le Maire fait savoir que l'association HISTRA qui est très impliquée sur le thème de l'histoire de JAZENEUIL, souhaite prendre à sa charge une partie de la facture relative à la reprise du lettrage en dorure sur les plaques gravées du monument aux morts de la Commune.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il demandera à l'entreprise Pompes Funèbres du Val de Vonne chargée des travaux, d'établir une facture séparée :

- Commune de JAZENEUIL : 334.45 € HT, soit 400.00 € TTC
- association HISTRA : 167.22 € HT, soit 200.00 € TTC

N°2012 – 74 - Animation « Nuits Romanes »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme retenu dans le cadre des « Nuits Romanes » prévues à JAZENEUIL le 12 juillet 2012 :

- l'ensemble vocal et musical Bartolo Clavéria Quartet
- l'association Chap' de Lune (spectacle et mise en lumière de l'église)
- temps convivial et mise à disposition de matériel et personnel

N°2012 – 75 - Divagation des chiens

Monsieur le Maire signale une recrudescence de divagation de chiens dont certaines provoquent des dégâts sur les élevages locaux. Il rappelle qu'il a le pouvoir de prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats, en vertu de l'article L. 211-22 du Code rural et de la pêche maritime.

Toutefois, le problème réside à avoir une équipe d'intervention au moment même où les chiens sont aperçus et de procéder à leur capture.

Il conviendra de modifier les termes de la délibération n°2011.32 du 28 mars 2011 pour permettre d'appliquer des amendes aux propriétaires des chiens qui auraient été identifiés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 heures 30 minutes.

Ont signé au registre :

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÉMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Stéphane PIN	
Madame Annabelle BOUTIN	Madame Martine EBRAN PICHON absente	Mademoiselle Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT	Monsieur Alain DELAVault

Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU Absent représenté	Monsieur Daniel ROUSSEAU
--------------------------	---	--------------------------